



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 30 décembre 2021

## Communiqué de presse

### **Les forces de police et de gendarmerie mobilisées pour sécuriser les fêtes de fin d'année**

La directrice de cabinet de la préfète de Tarn-et-Garonne s'est rendue cet après-midi à Grisolles à une opération de contrôle de sécurité routière, dans le cadre des dispositifs de sécurisation mis en place pour les fêtes de fin d'année.

Toutes les forces de police et de gendarmerie sont mobilisées pour un déroulement, en toute sécurité, de la nuit du réveillon. L'objectif est double : veiller au respect de la sécurité sanitaire et garantir l'ordre public.

**Dans le contexte sanitaire actuel, les contrôles sont renforcés pour faire respecter les mesures de prévention et de restriction pour lutter contre l'épidémie de COVID19.**

Les fêtes du réveillon ne doivent pas conduire à une hausse des contaminations. Il est fait appel à la responsabilité de chacun pour respecter les règles sanitaires.

Les contrôles déjà renforcés depuis le début de la nouvelle vague épidémique vont s'intensifier pour le week-end du réveillon pour assurer un respect effectif des règles sanitaires et notamment, le port du masque ainsi que la présentation du passe sanitaire dans les bars et restaurants.

Pour mémoire, en complément des mesures de freinage existantes, des dispositions spécifiques aux fêtes de fin d'année ont été prises applicables, du 31 décembre 2021 jusqu'au 2 janvier 2022 inclus:

- l'interdiction de l'activité de danse dans les restaurants et les bars, ainsi que dans les établissements recevant du public.
- l'interdiction de se regrouper et de consommer de l'alcool sur la voie publique.

**Les forces de l'ordre sont également mobilisées pour assurer la sécurité de la population** dans le cadre du plan vigipirate et plus globalement pour prévenir la délinquance. S'agissant de la sécurité routière, des contrôles de sécurité routière sont d'ores et déjà mis en place dans tout le département.

Du lundi 27 décembre 2021 à minuit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à minuit, l'utilisation et le transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, quelle qu'en soit la catégorie, sur

l'espace public ou en direction de l'espace public, dans les immeubles habitation ou en direction de ceux-ci, ou dans les transports collectifs, est interdit.

### **La situation sanitaire dans le département**

Les dernières données épidémiologiques concernant le département de Tarn-et-Garonne affichent une circulation virale à un niveau élevé .

Sur la période du 19/12 au 25/12, Santé publique France indique pour le département de Tarn-et-Garonne un taux d'incidence de 483,2 pour 100 000 habitants et un taux de positivité à 7,3 %.

Toutes les informations sur les règles applicables sont consultables : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Regles-applicables-dans-le-Tarn-et-Garonne>